

Les filières à Responsabilité élargie des producteurs en Bourgogne-Franche-Comté Décembre 2020



Avec le soutien de :



Rappel réglementaire

Celui qui fabrique un produit doit financer sa fin de vie : c'est ce que l'on appelle la responsabilité élargie du producteur (REP).

Le principe de la responsabilité élargie des producteurs (REP) existe dans la loi depuis 1975 et est codifié dans l'article L. 541-10 du code de l'environnement.

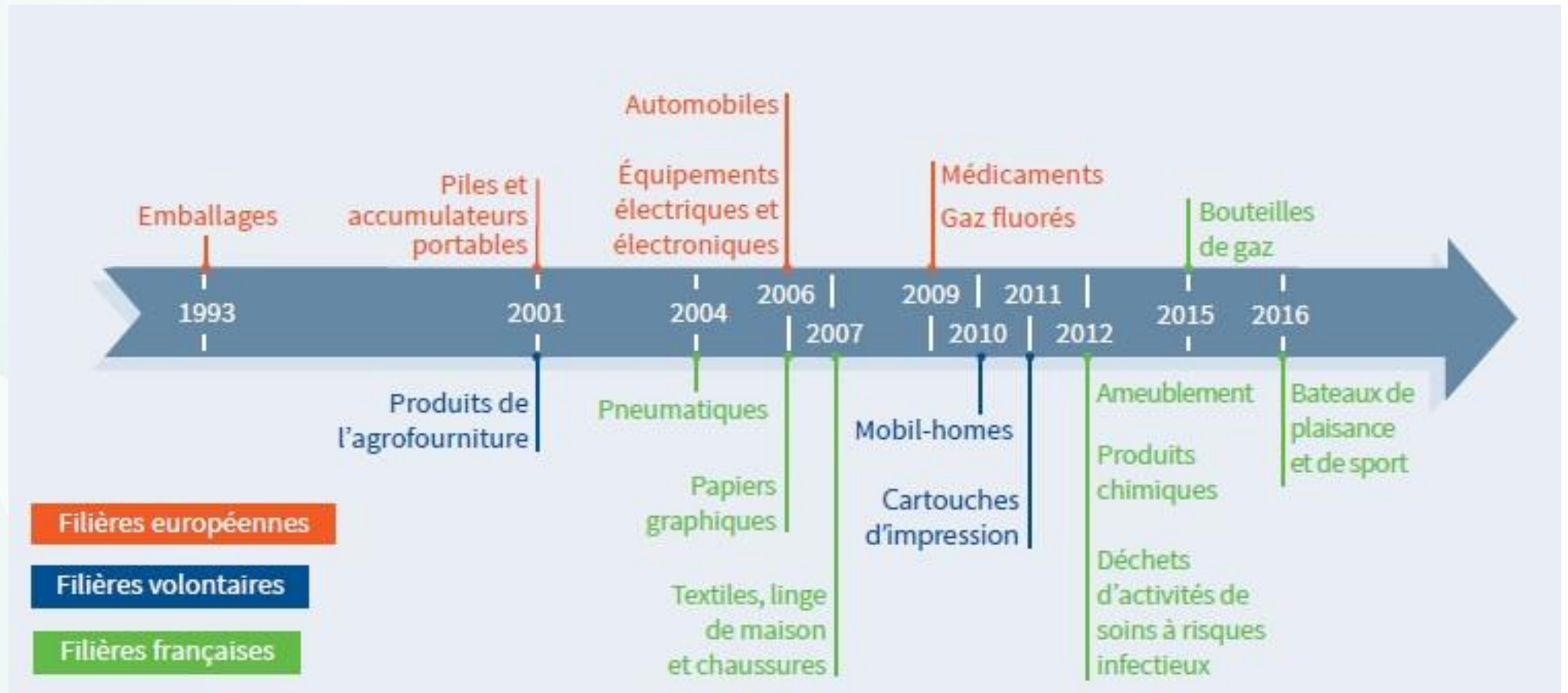
Les filières de Responsabilité élargie du producteur (REP)

3 OBJECTIFS :

- Développer le recyclage de certains déchets et augmenter leur performance de recyclage ;
- Décharger les collectivités territoriales de tout ou partie des coûts de gestion des déchets ;
- Internaliser dans le prix de vente du produit neuf les coûts de gestion de ce produit une fois usagé afin d'inciter les fabricants à s'engager dans une démarche d'écoconception.

Les différentes filières

Il existe des filières imposées par l'Union Européenne, mais aussi des filières REP nationales, comme les emballages ménagers, les pneumatiques, les DASRI, etc.



L'extension des filières REP dans la loi anti-gaspillage de 2020

Création de nouvelles filières REP ou étend le périmètre de certaines filières existantes ce qui signifie que de nouveaux secteurs devront financer ou gérer la collecte et le traitement de leurs déchets.

LA CRÉATION DE NOUVELLES FILIÈRES REP



L'ÉLARGISSEMENT DES FILIÈRES REP EXISTANTES

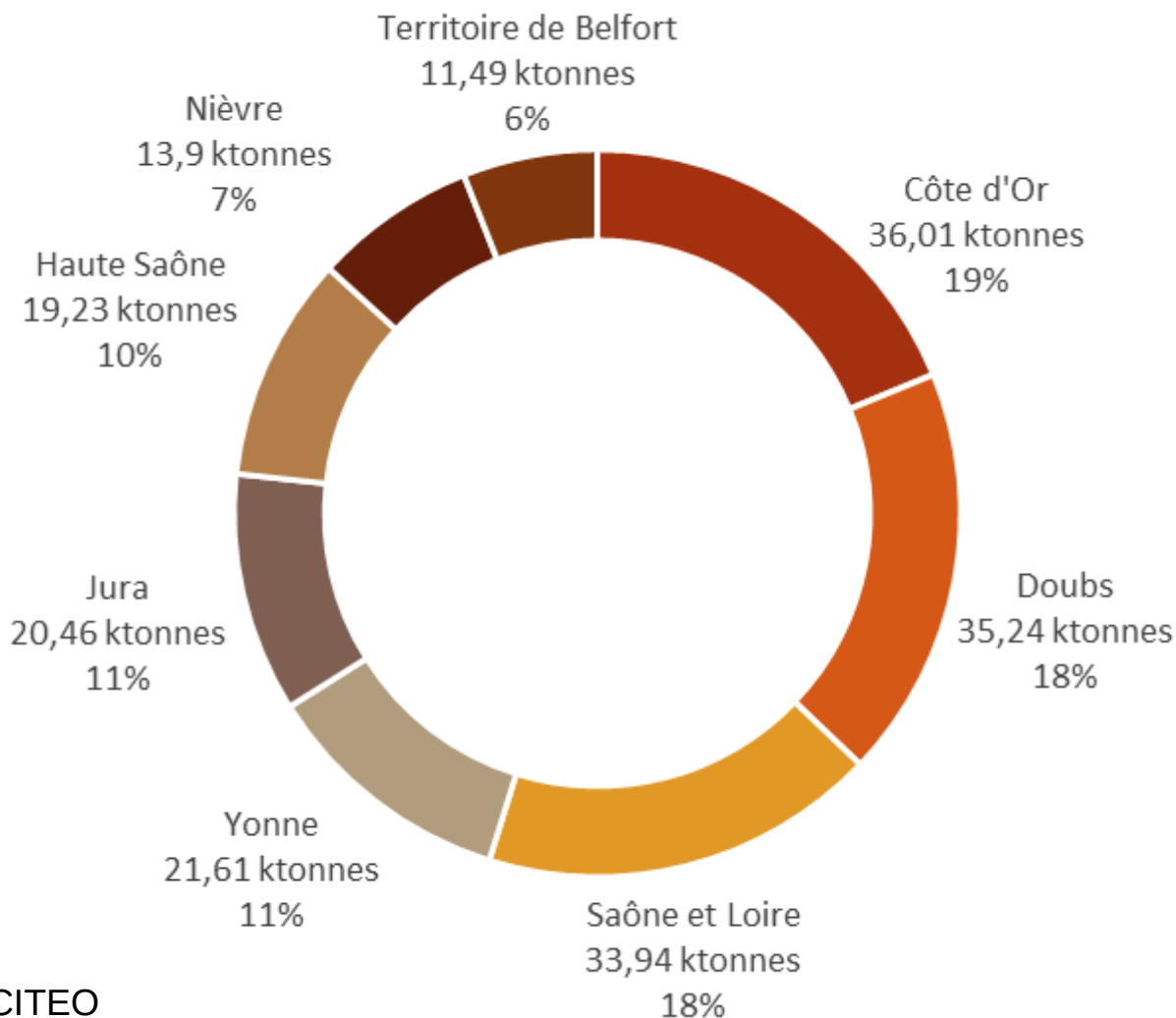


Les filières REP en Bourgogne-Franche-Comté

Situation 2015-2019

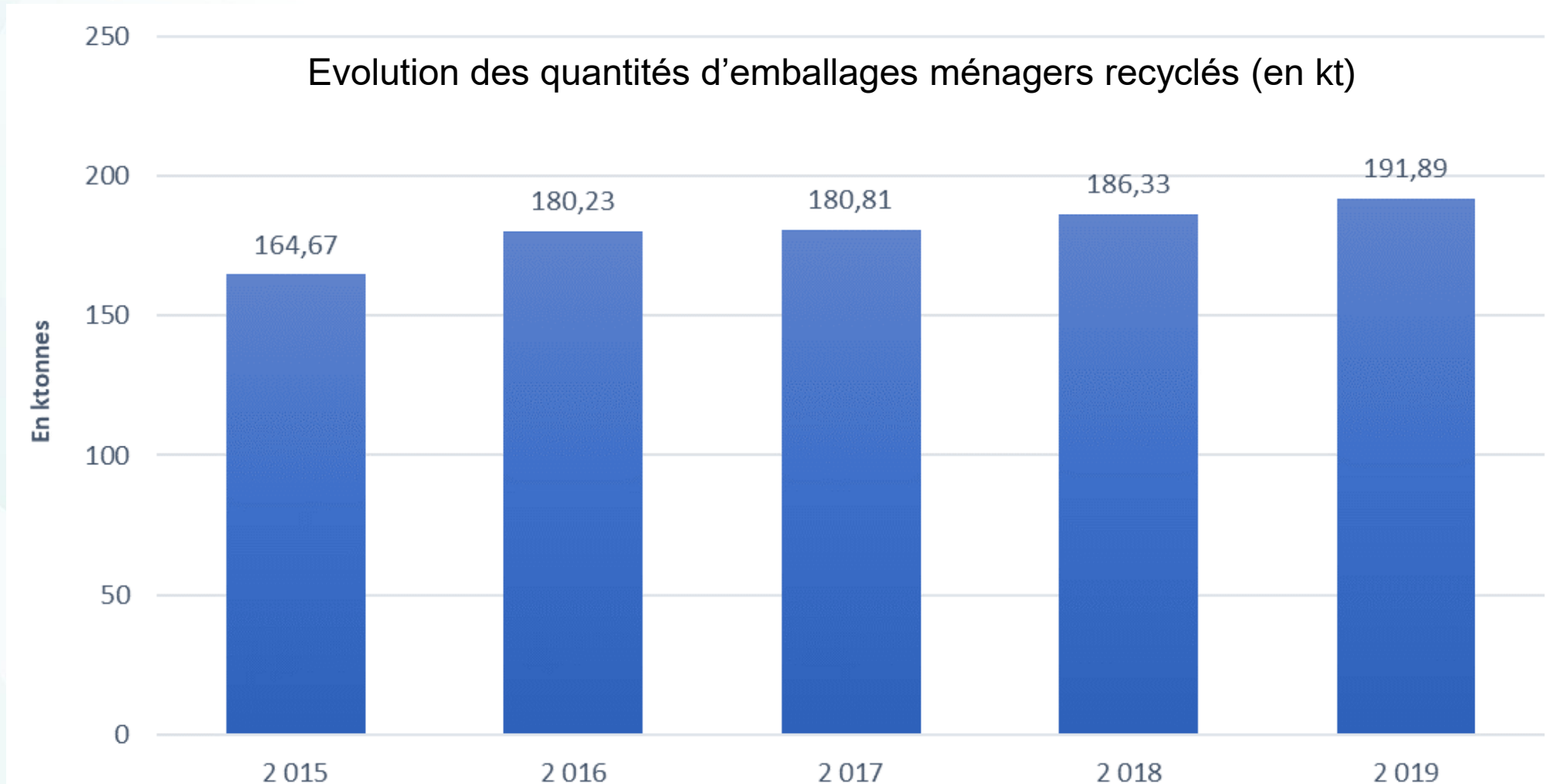
191 893 tonnes d'emballages recyclées en 2019

Quantités recyclées par département (en Kt) en 2019



- Nombre d'opérateurs : 12 centres de tri en Bourgogne-Franche-Comté
- 4 centres de tri en extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques

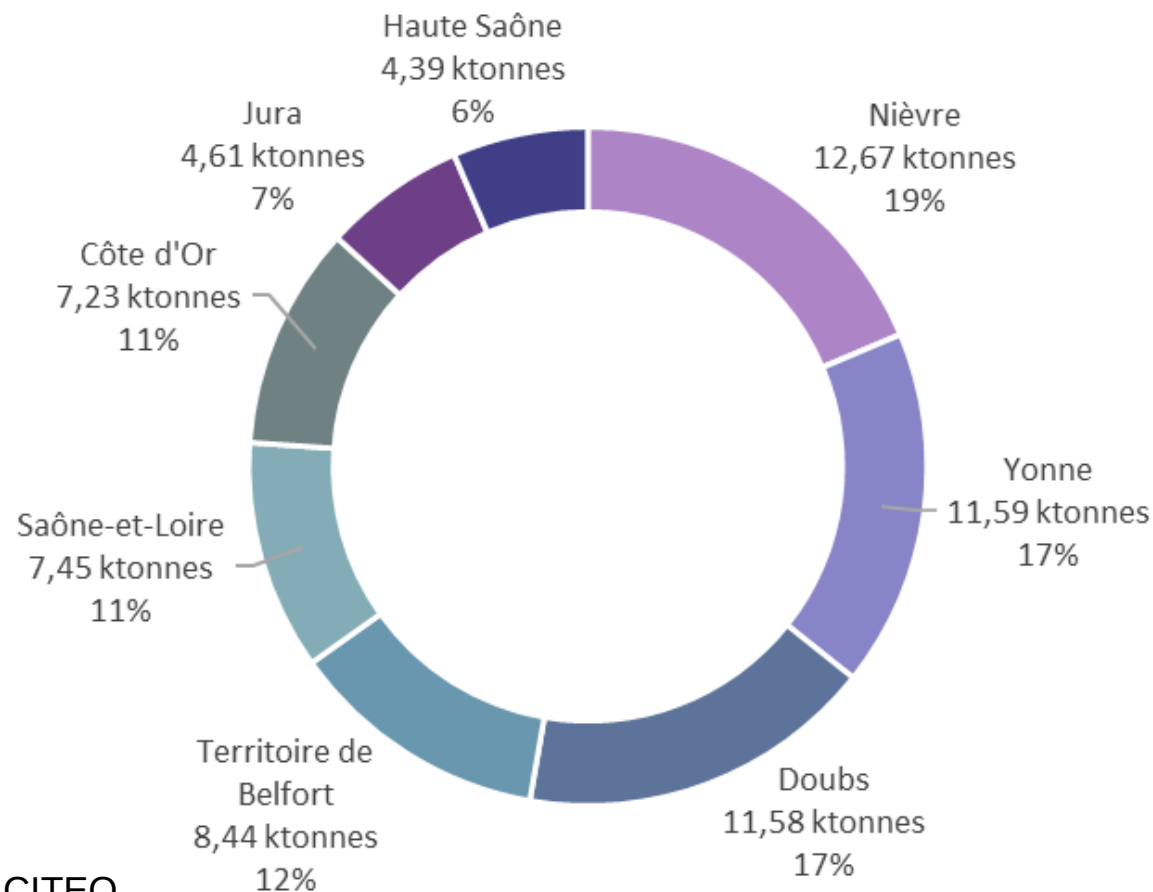
+ 17 % d'emballages ménagers recyclés entre 2015 et 2019



Source : CITEO

67 953 tonnes de papiers graphiques recyclés en 2018

Quantités recyclées par département (en Kt) en 2019

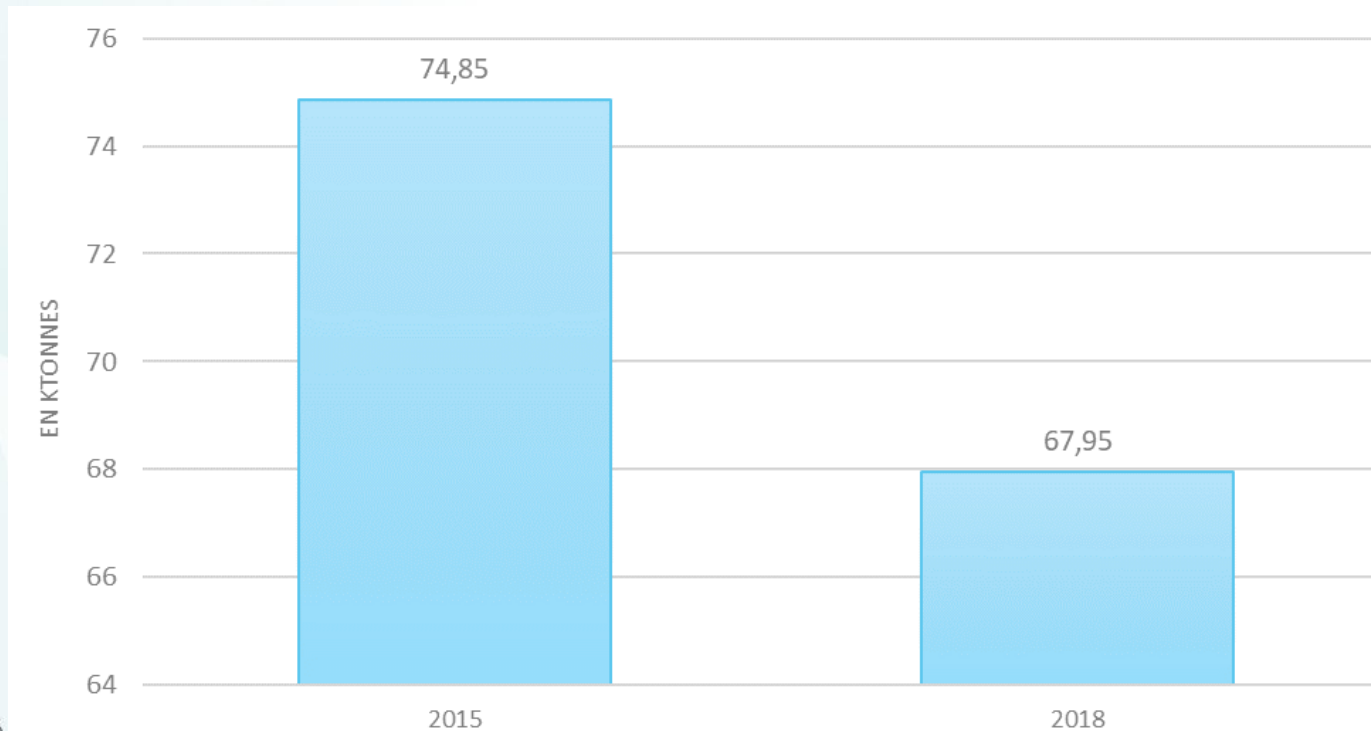


Source : CITEO

Données 2018 car année 2019 non consolidée

- 1,2 % de papiers graphiques recyclés entre 2015 et 2018

Evolution des quantités de papiers graphiques recyclés (en kt)



- Une baisse des quantités entre 2015 et 2018
- Malgré tout le papier reste encore en mélange avec les OMR
- Essor du numérique = baisse de la consommation de papier

Source : CITEO

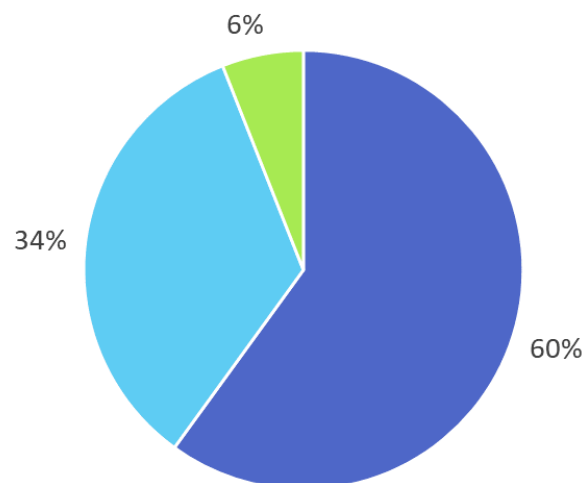
Près de 50 000 tonnes collectées en 2019

Les quantités collectées en 2019 (en tonnes)

Tonnages DEA collectés	2019	%
En déchèteries publiques	41 540,00	88,29%
Auprès des structures de l'ESS	3 839,00	8,16%
Auprès des professionnels	1 522,00	3,23%
Issus de collectes alternatives	147,00	0,31%
	47 048,00	100%

Source : ECO-MOBILIER

Répartition par type de traitement des DEA



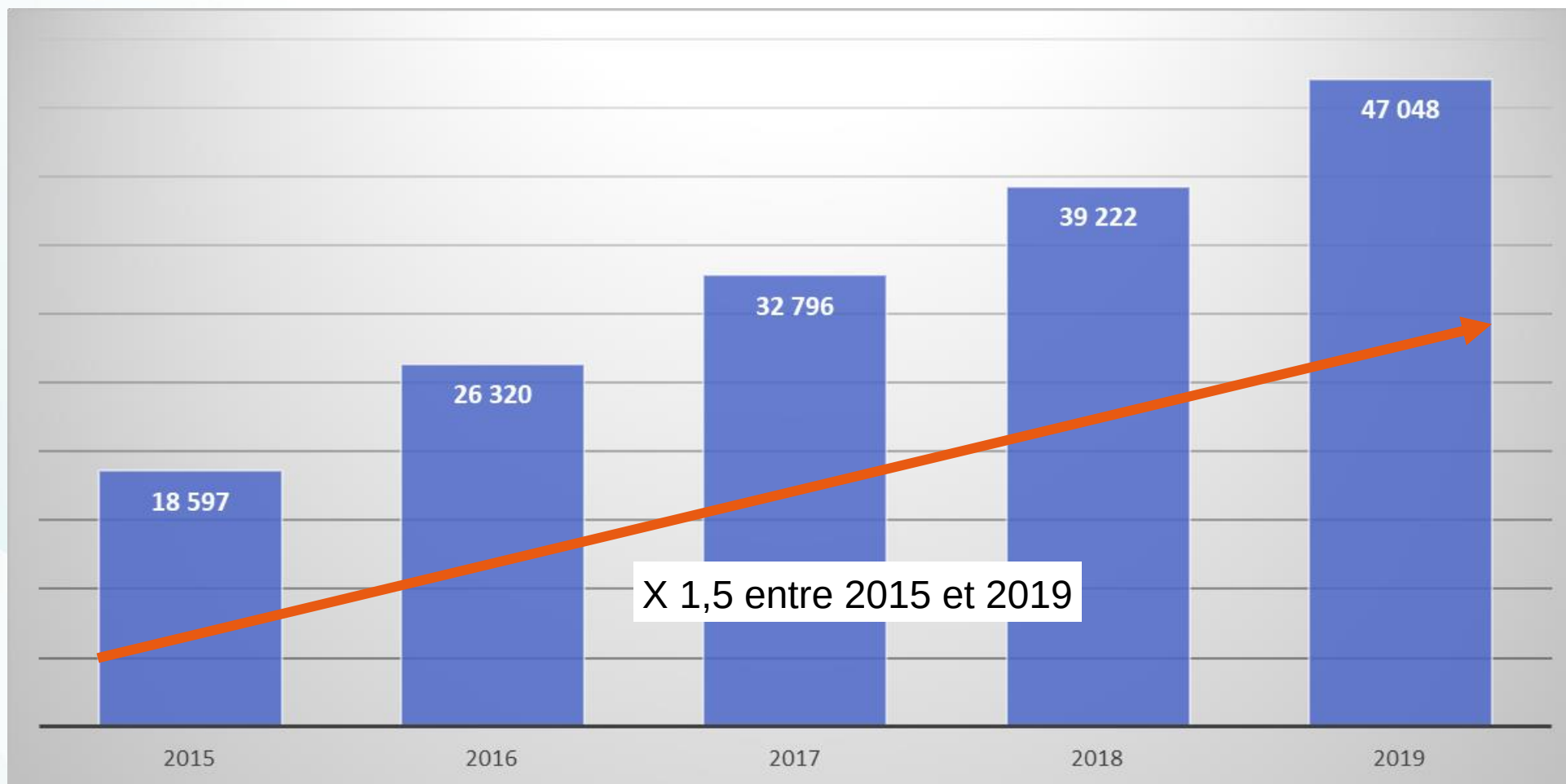
Source : ECO-MOBILIER

■ Recyclage, réemploi et réutilisation ■ Valorisation ■ Élimination

- **60 % des tonnages partent en recyclage, réemploi et réutilisation en 2019**
- Fruit d'une collaboration étroite avec l'ensemble des acteurs (collectivités locales, distributeurs, plateformes de l'économie sociale et solidaire) afin d'améliorer la collecte

Des tonnages en hausse entre 2015 et 2019

Tonnages DEA collectés en Bourgogne-Franche-Comté – en tonnes



X 1,5 entre 2015 et 2019

Les déchets d'ameublement des professionnels

	2015	2019
Tonnage collecté à des fins de recyclage	369	2 781
Tonnage collecté à des fins de réutilisation (Structures ESS)	14	59
TOTAL collecté	383	2840
Nombre d'opérations de collecte (hors PAV et CMV)	25	178
Mode de collecte CMV (Centres de massification volontaire)	64%	36%
Mode de collecte PAV (Point d'apport volontaire)	9%	4%
Mode de collecte Détenteur	27%	60%
Mode de collecte Livraison directe	0%	0%
Mode de collecte TRI DIB	0%	0%
Nombre de CMV (Centres de massification volontaire)	7 (dont 2 ouverts fin 2016)	11
Nombre de PAV (Point d'apport volontaire)	10	9

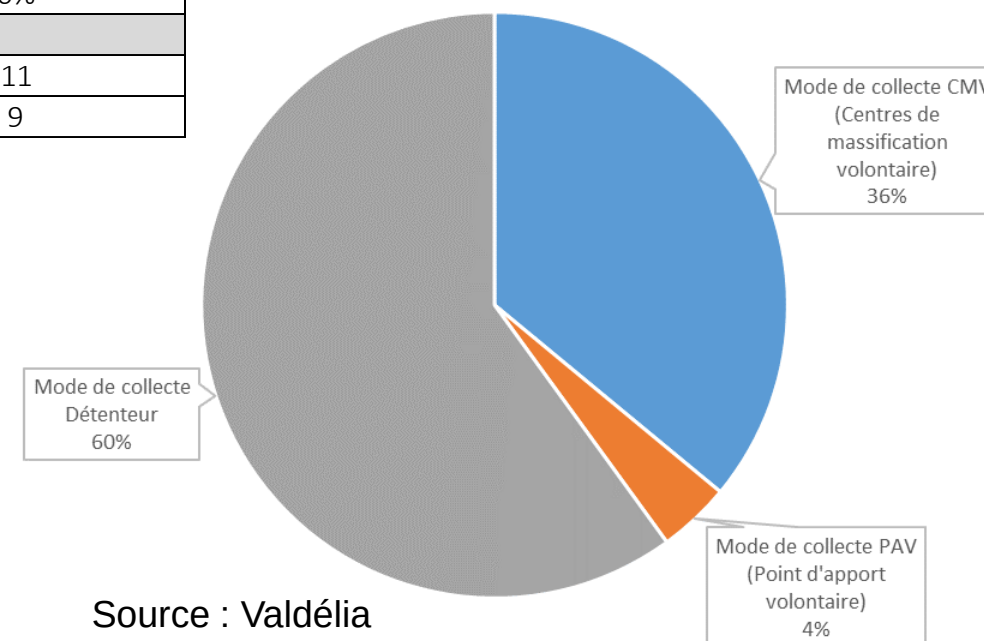
Source : Valdélia

2840 tonnes collectées en 2019
dont :

- 98 % à des fins de recyclage
- 2 % à des fins de réutilisation

Les modes de collecte des DEA (2019)

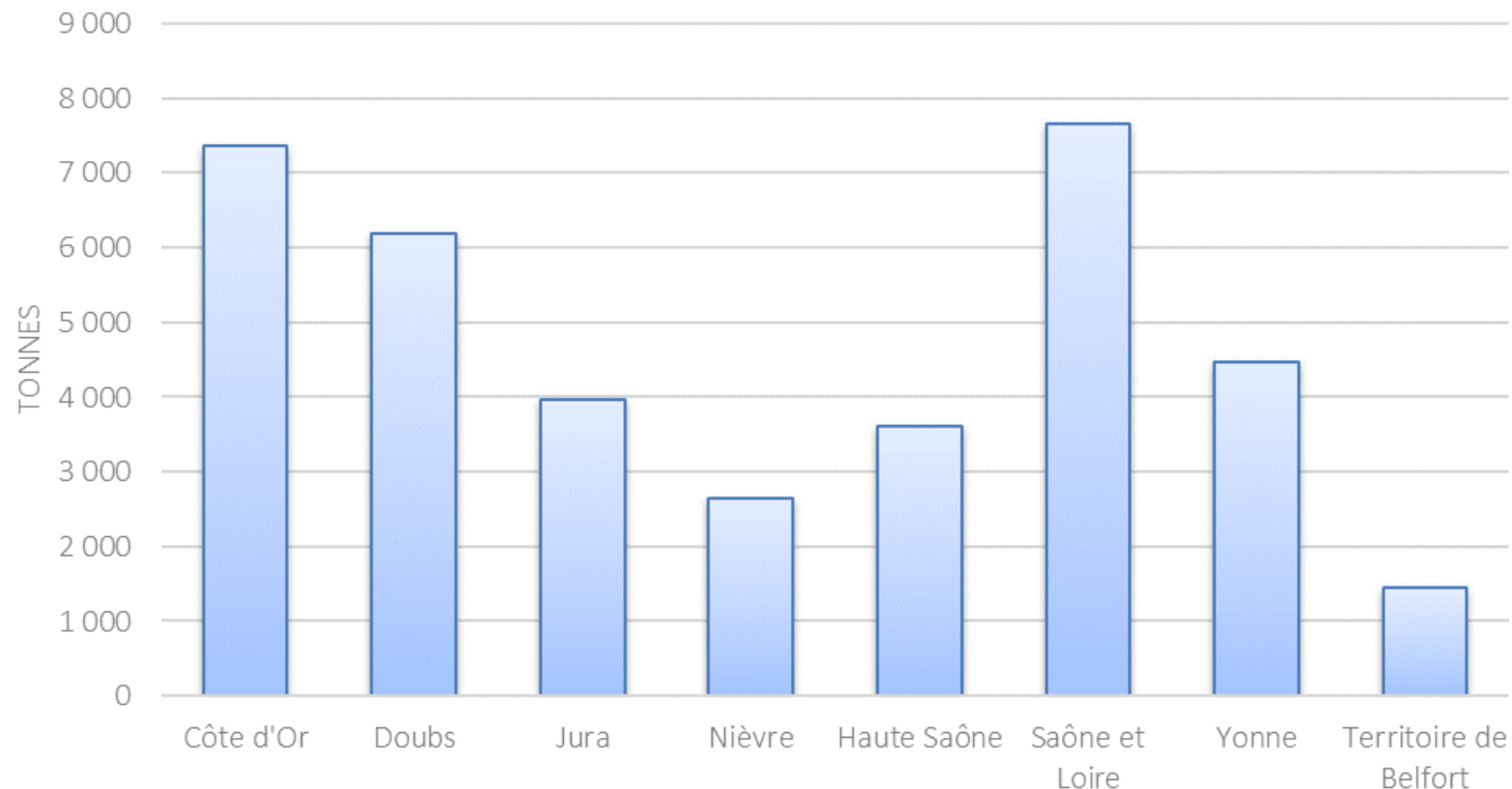
A 60 % le mode de collecte se fait par le détenteur du déchets



Source : Valdélia

Les DEEE ménagers en Bourgogne-Franche-Comté en 2018

Tonnages collectés par département (en tonnes)



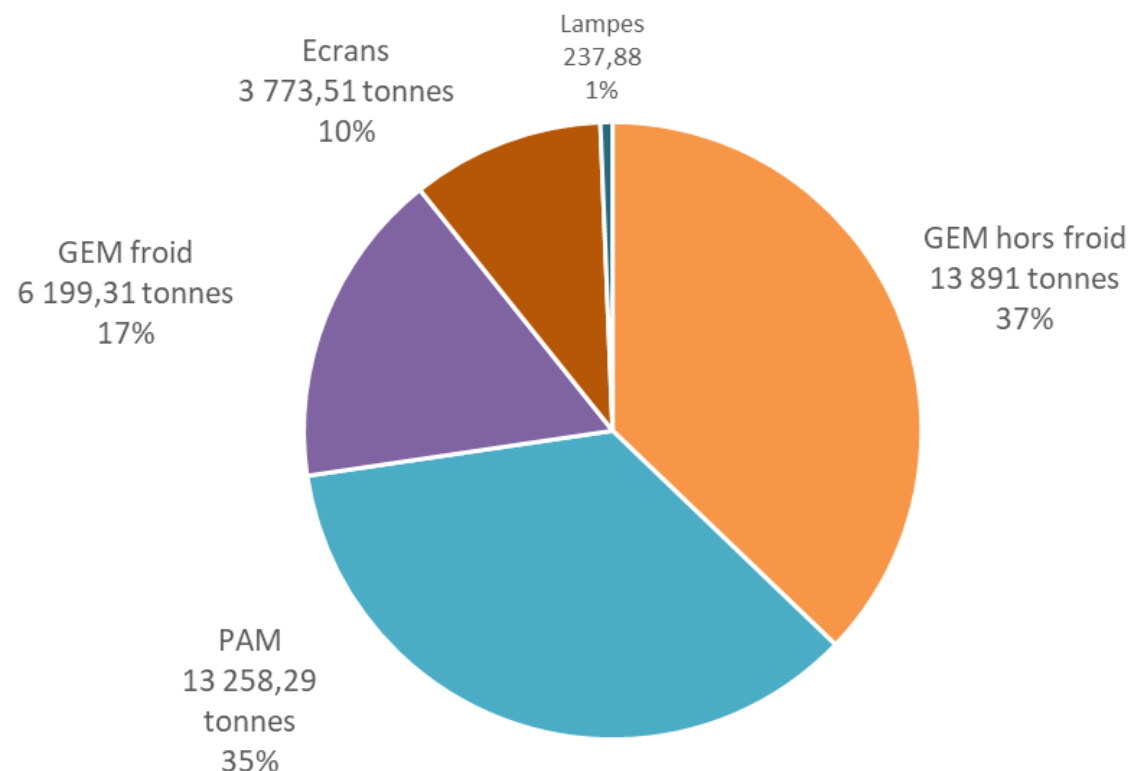
- 728 569 tonnes collectées en 2018 au niveau national
- 37 360 tonnes pour la région soit 13,3 kg/hab. (population INSEE SINOE 2018)
- Les tonnages collectés évoluent : 19 % de plus qu'en 2015

La collecte des DEEE ménagers

Les DEEE ménagers sont actuellement collectés auprès :

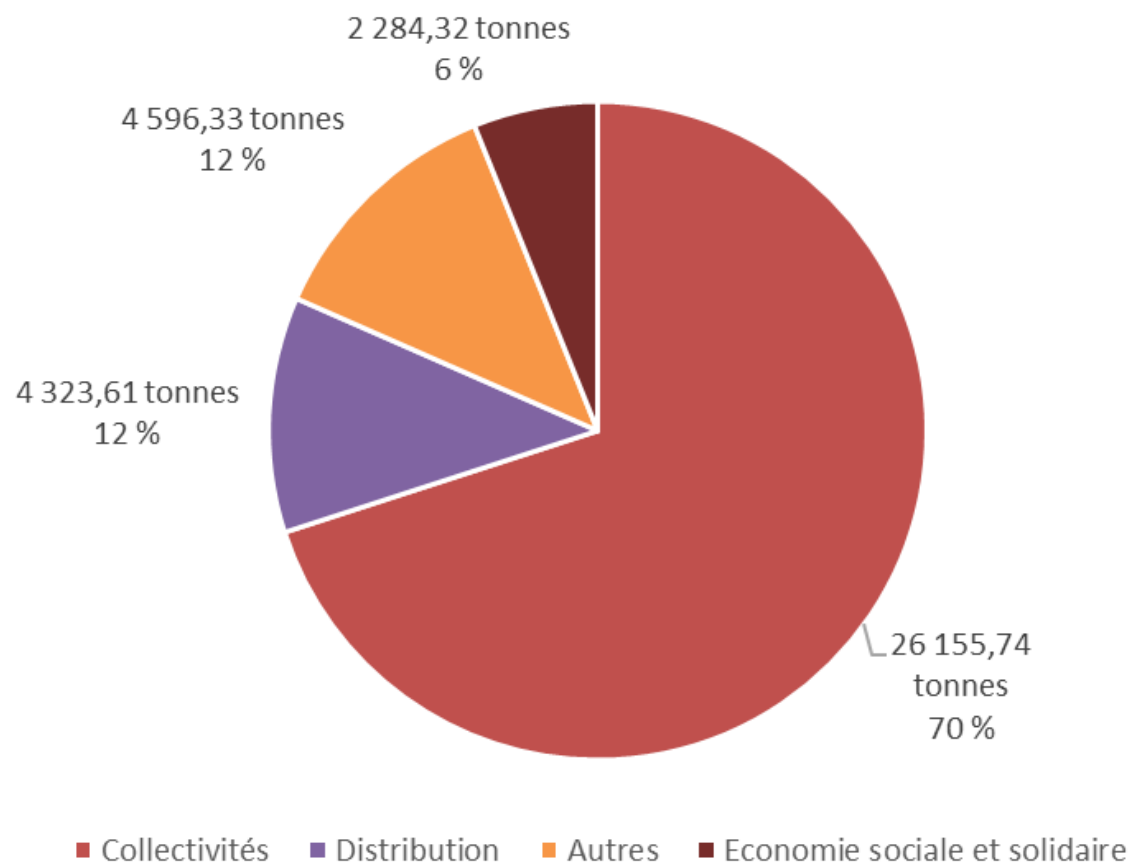
- **Des collectivités locales** : mise en place de collecte séparée (déchèterie, collecte de proximité) + contrat de reprise avec l'OCAD3E afin de bénéficier d'une indemnisation des coûts supportés pour cette collecte.
- **Des distributeurs** (en reprise « un pour un » ou « un pour zéro » au magasin ou éventuellement à la livraison : un équipement usagé repris pour un acheté du même type ou collecte sans achat pour les petits équipements).
- **Des acteurs de l'économie sociale et solidaire** en charge du réemploi : associations, entreprises d'insertion, etc.
- **De nouveaux canaux de collecte** développés par les éco-organismes dès 2016 (ex. partenariats avec des entreprises de recyclage de métaux) ; Ce canal « autre » représente principalement la collecte en entreprise de DEEE nouvellement considérés comme ménagers (« assimilé ménager »).

Répartition des tonnages de DEEE ménagers selon le flux collecté - 2018



- En 2018, les Gros Electroménagers hors froid représentent les tonnages de DEEE collectés les plus élevés au niveau régional (37 %) avec les Petits Appareils en Mélange (35%).
- Les Gros Electroménagers Froid représentent 17% du total régional de DEEE collectés, les écrans 10 % et les lampes 1 %.
- Depuis 2015, une nouvelle catégorie de DEEE est prise en charge par la filière : les panneaux photovoltaïques.
- En Bourgogne-Franche-Comté, 13 tonnes ont été collectées en 2019 (PV cycle) soit 5 fois plus qu'en 2015

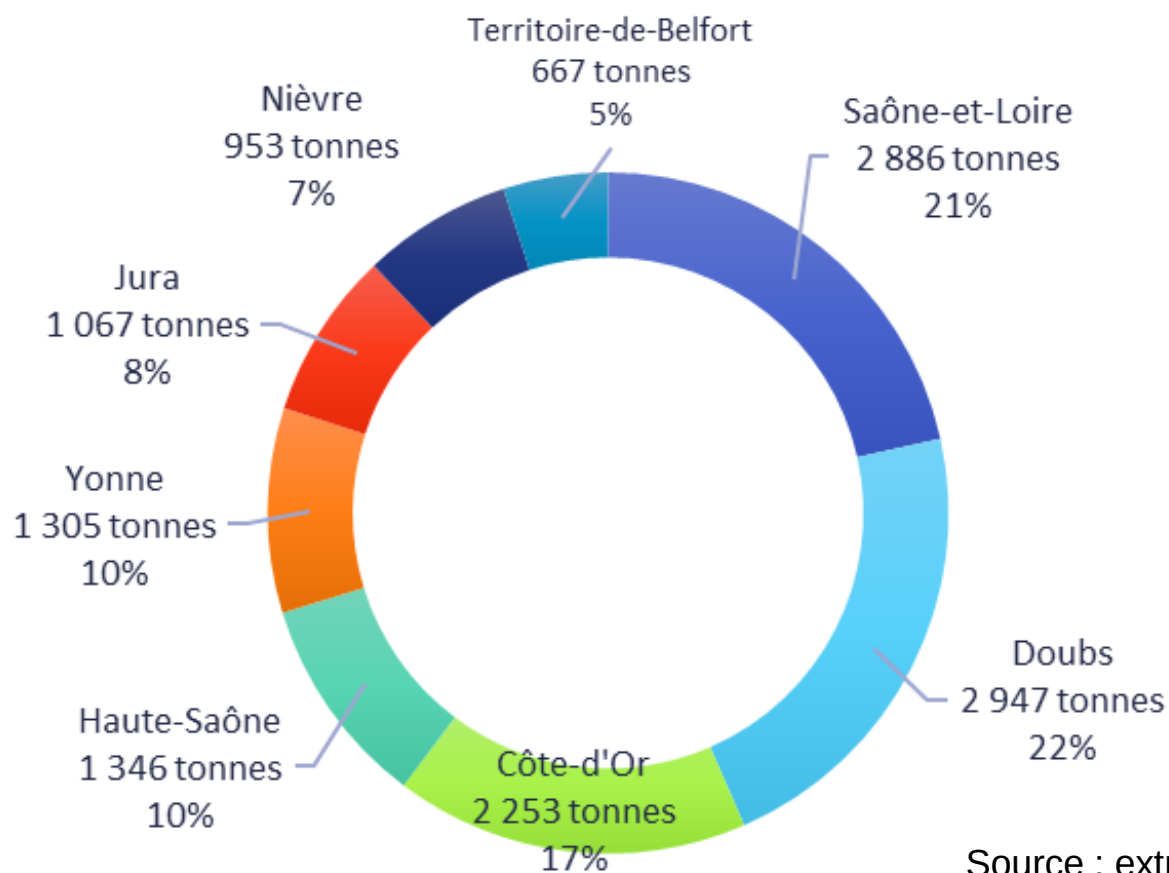
Répartition des DEEE ménagers par origine de collecte - 2018



- Les DEEE collectés par les collectivités représentent 70 % des déchets collectés en 2018 en région ; 12 % sont collectés par les acteurs de la distribution ; 12 % par d'autres organismes et 6 % par les acteurs de l'économie circulaire
- La part des tonnages collectés par de nouveaux canaux de collecte a augmenté depuis 2015 : 4 % en 2015

La collecte de TLC en Bourgogne-Franche-Comté (2019)

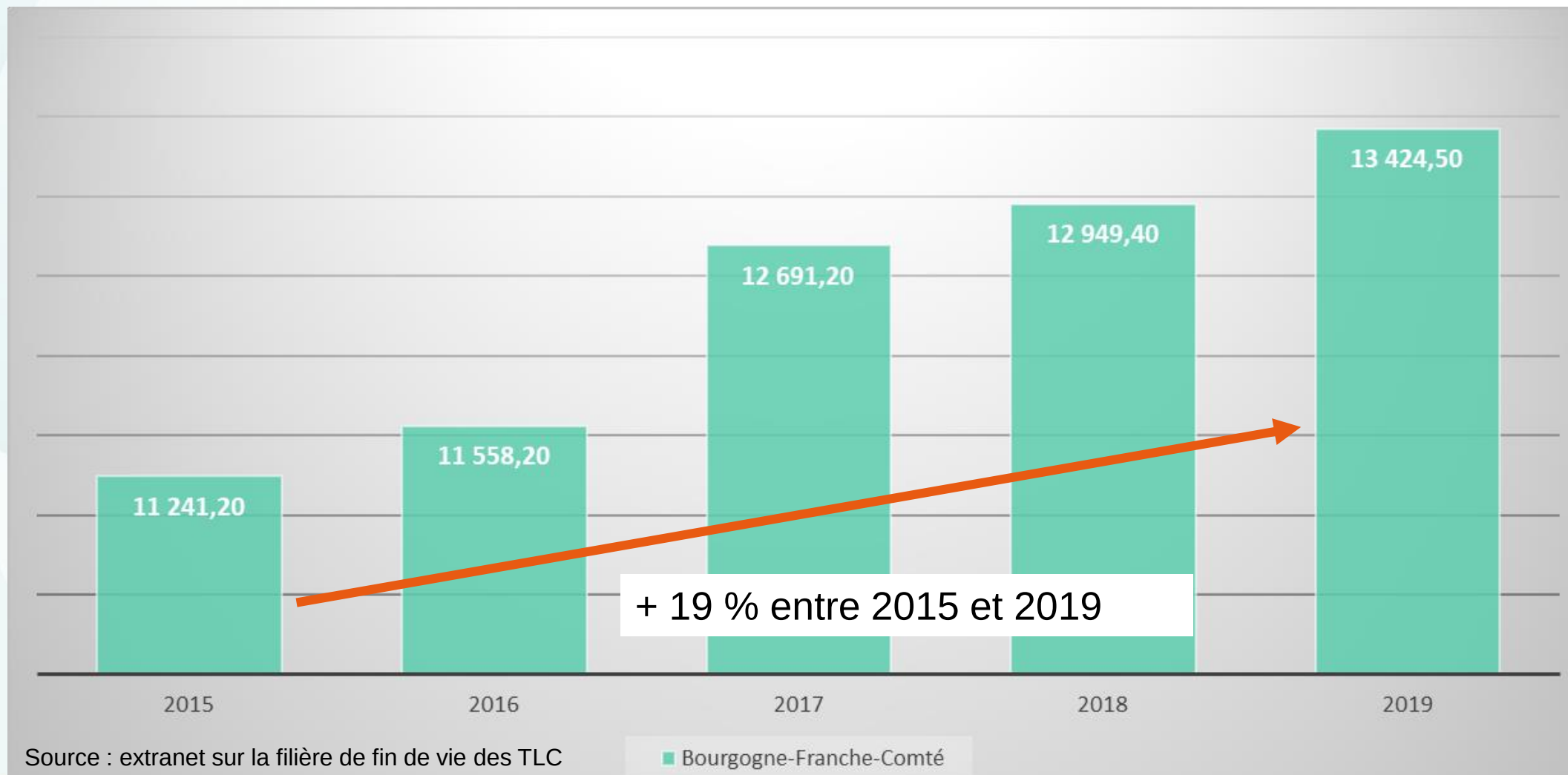
Quantités collectées par département (en Kt) en 2019



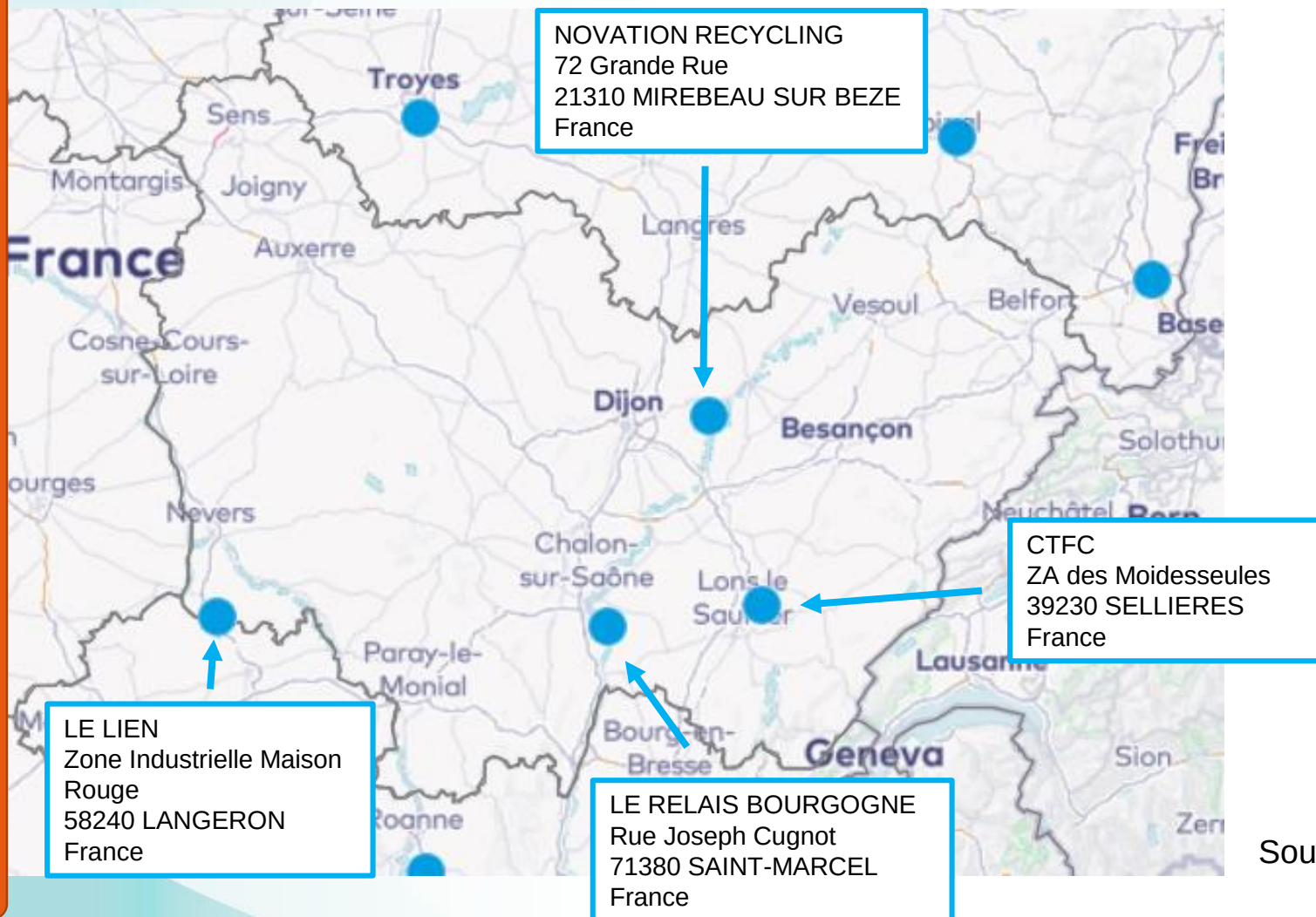
- 13 424 tonnes collectées en 2019 soit 4,8 kg/hab. (population SINOE 2019)
- Nombre de PAV : 2251 soit 1 PAV pour 1252 habitants

Source : extranet sur la filière de fin de vie des TLC

Evolution tonnages collectés entre 2015 et 2019



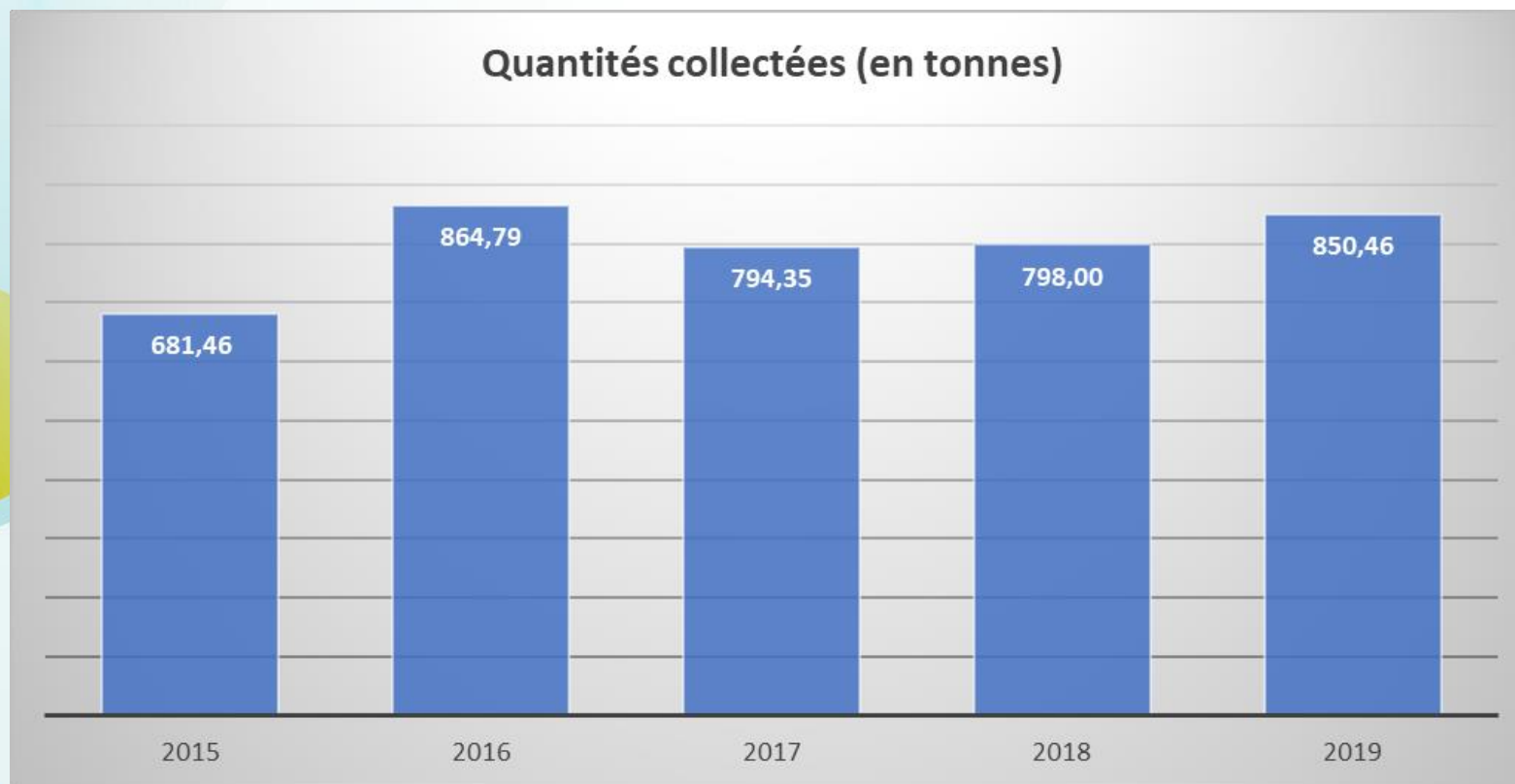
Nombre de centres de tri en Bourgogne-Franche-Comté (2019)



- **4 centres de tri** des Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures (TLC) existent en Bourgogne Franche-Comté en 2019

Source : extranet sur la filière de fin de vie des TLC

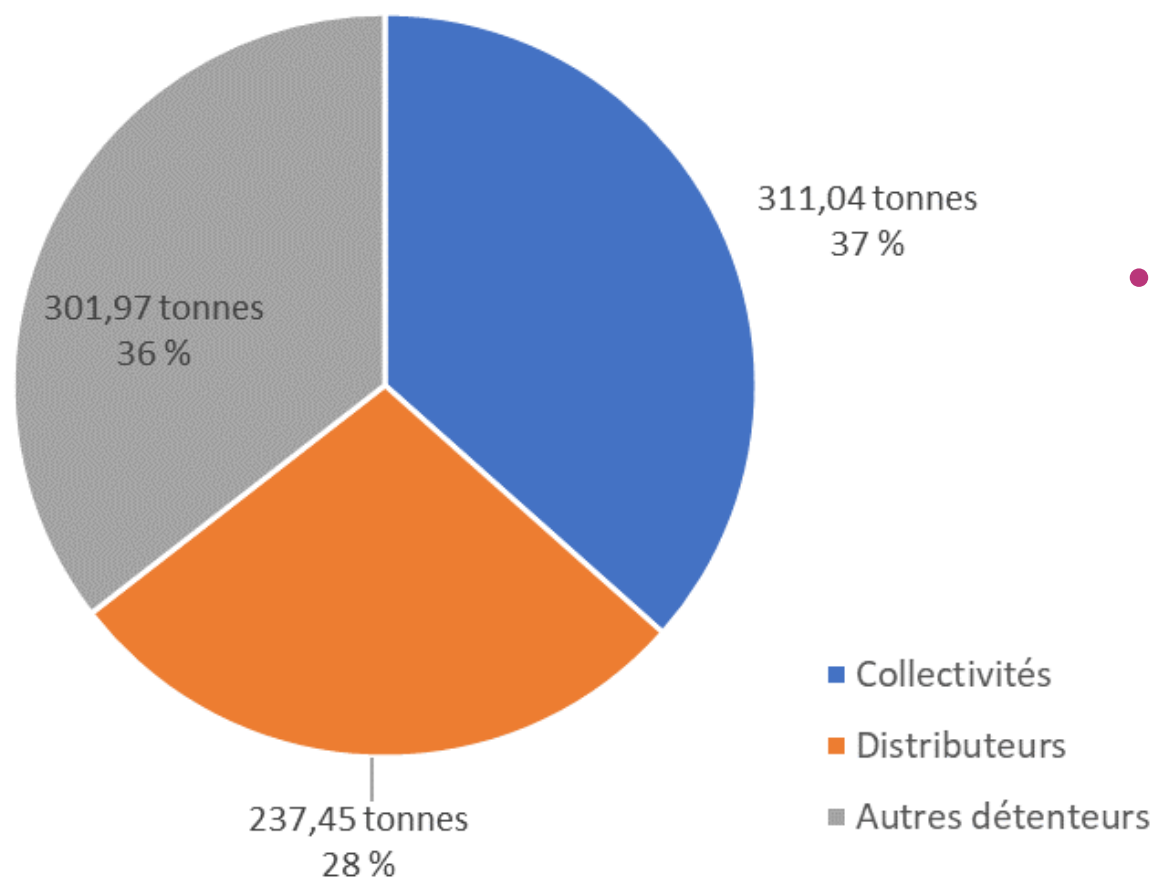
Les Piles et Accumulateurs ménagers et professionnels en Bourgogne-Franche-Comté



- 15 500 tonnes collectées en 2019 au niveau national
- 850 tonnes ont été collectées pour la région soit 0,30 kg/hab. (population SINOE 2019)
- Hausse de 25 % des tonnages collectés par rapport à 2015

Source : COREPILE - SCRELEC

Répartition des tonnages selon l'origine de collecte en Bourgogne-Franche-Comté - 2019



- Piles et accumulateurs collectées principalement par les collectivités (37 %) et les distributeurs à 28 %

Source : COREPILE - SCRELEC

541 tonnes collectées en 2019

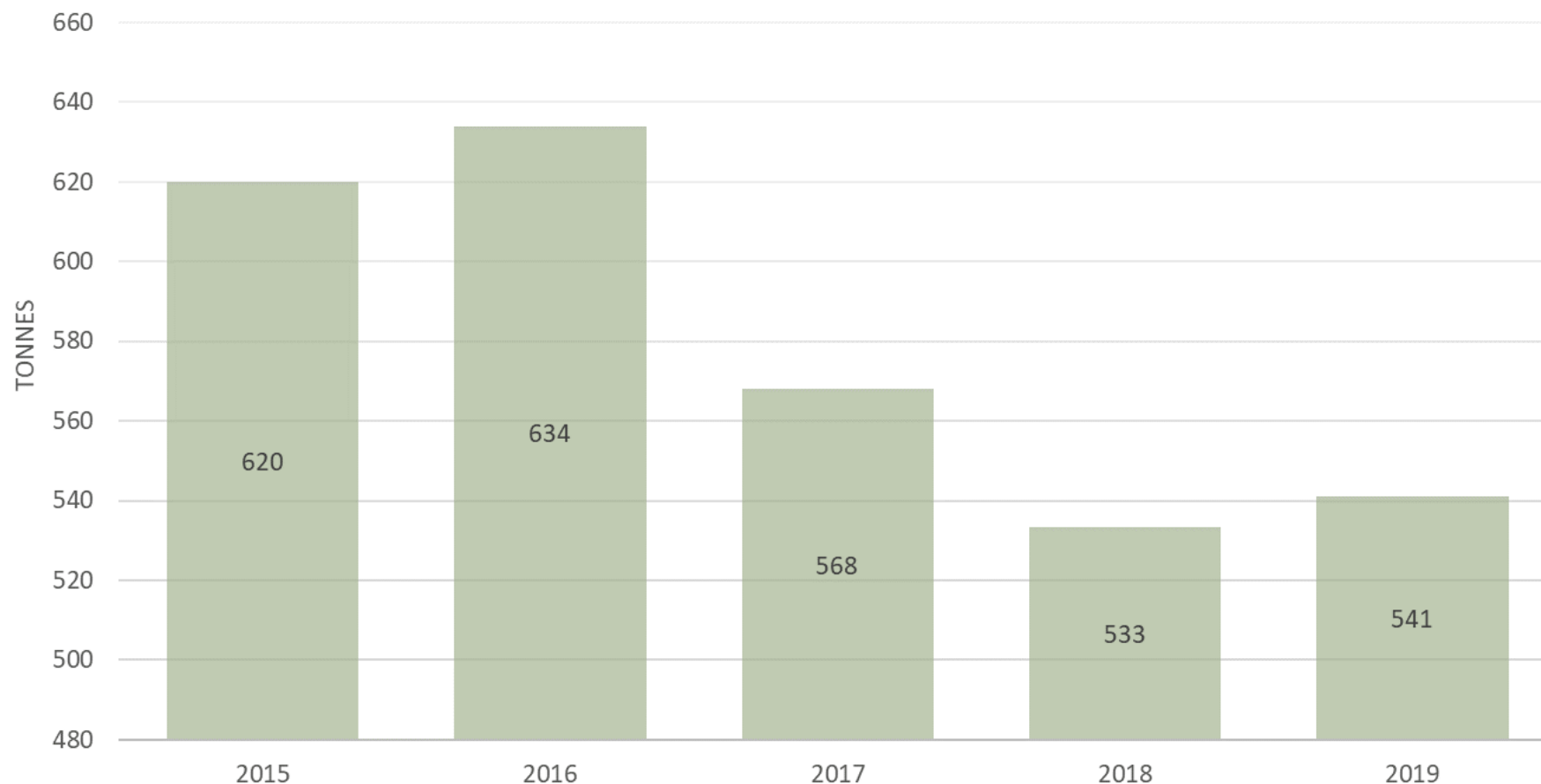
Dispositif détaillé sur la région Bourgogne Franche-Comté - 2019

	France	Bourgogne Franche-Comté	Part de la région
Population (<i>millions d'habitants</i>)	67	2,8	4 %
Nombre d'officines*	21 535	962	4 %
Nombre d'établissements de grossistes-répartiteurs**	183	8 en Bourgogne 4 en Franche-Comté	7 %
Nombre d'unités de valorisation énergétique**	48	6 : Dijon, Fourchambault, Villefranche, Sens, Besançon, Montbéliard	12 %
<i>Nombre unitaire de médicaments vendus en 2019 – source GERS</i>	2 838 492 693	120 720 995	5 %
Quantité de MNU (<i>en tonnes</i>)	10 675	541	5 %

Source : Cyclamed

Une baisse de 13 % par rapport à 2015

Evolution des tonnages de M.N.U. Net collecté



Bourgogne
franche-comté

Source : Cyclamed

Une baisse de la consommation médicamenteuse liée aux programmes de bon usage, baisse de la prescription des médecins, dispensation optimisée par le pharmacien, déremboursement de certains médicaments, développement des médecines alternatives etc.

PERFORMANCE 2019 DE COLLECTE DES MÉDICAMENTS NON UTILISÉS EN PHARMACIE



**Région Bourgogne
Franche-Comté**

194 g/an/habitant

de Médicaments
Non Utilisés valorisés*

43 boîtes de médicaments

vendues par an et par habitant**

962 officines***

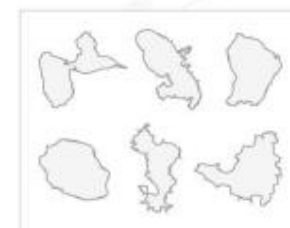
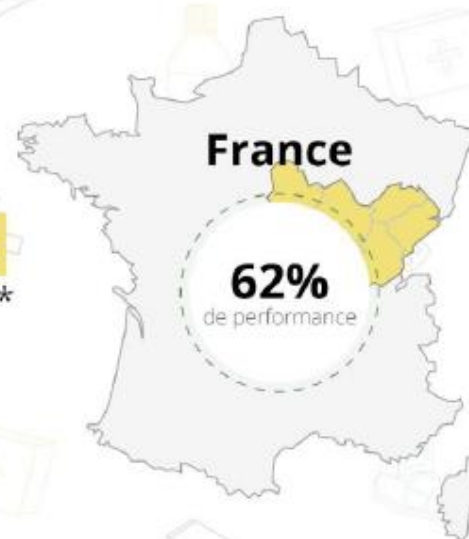
159 g/an/habitant

de Médicaments
Non Utilisés valorisés*

42 boîtes de médicaments

vendues par an et par habitant**

21 244 officines***

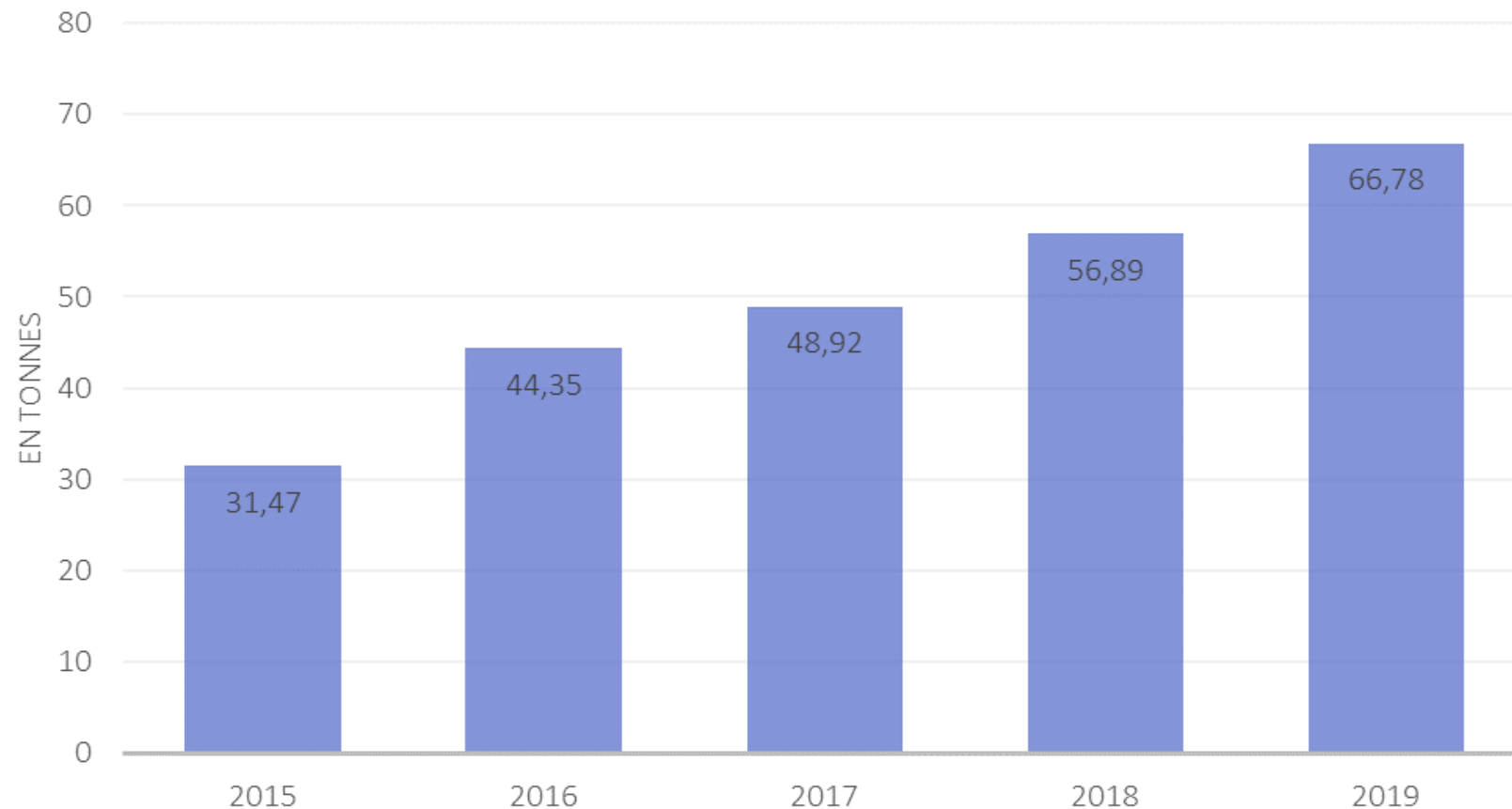


Contexte de la collecte de DASRI

- DASTRI assure l'enlèvement et le traitement des déchets d'activités de soins à risques infectieux perforants produits par les patients en auto-traitement, ou par les utilisateurs des autotests de diagnostic et ce pour le compte de ses adhérents.
- DASTRI est le seul éco-organisme agréé pour la collecte des DASRI des patients en auto traitement. 22 pathologies sont concernées par la filière.
- **En 2019 au niveau national l'éco-organisme DASTRI a collecté plus de 1 331,5 t – poids brut (une augmentation de 13 % par rapport à 2018).**

Evolution des quantités (tonnes) de déchets collectés en Bourgogne-Franche-Comté

Poids brut

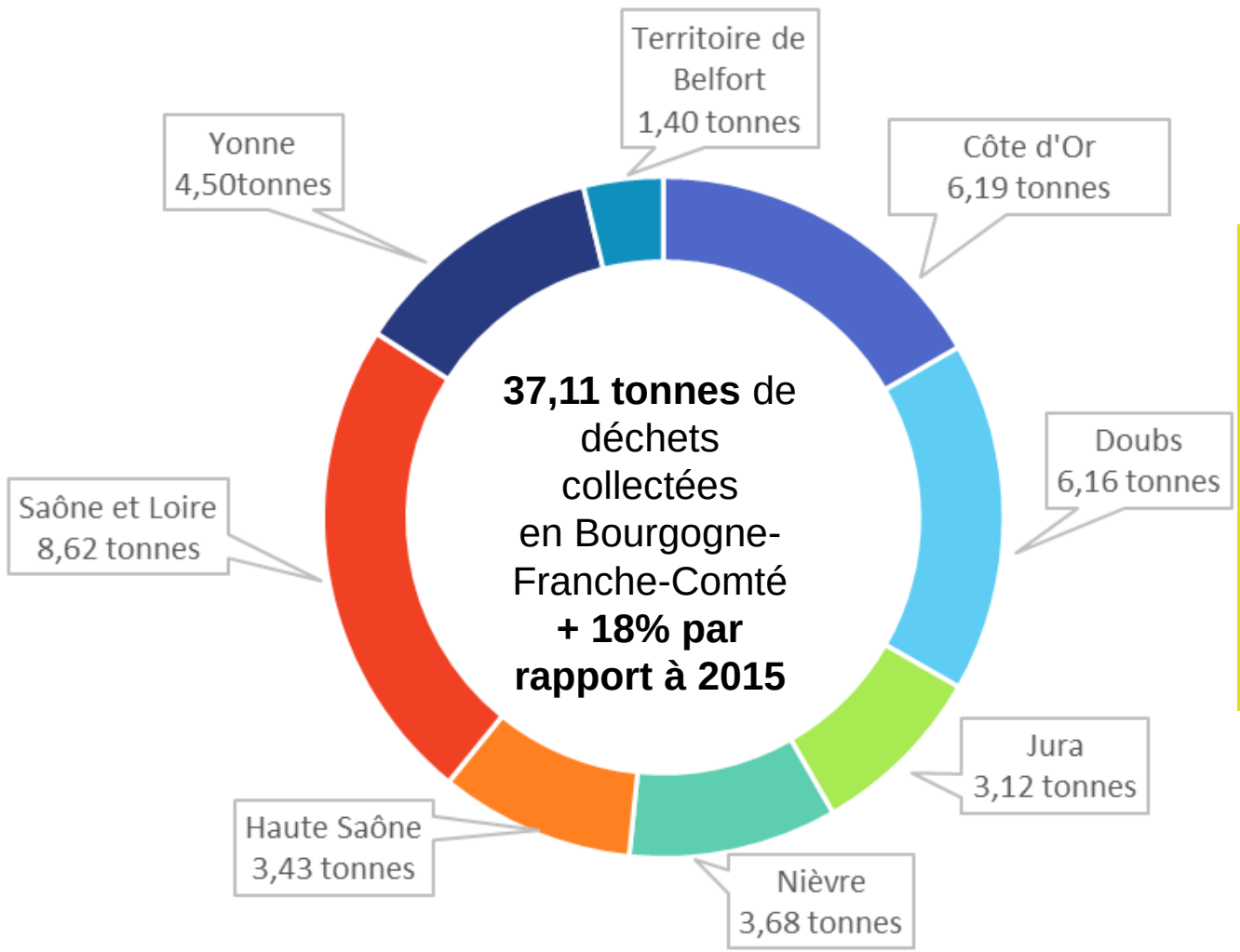


franche-comté

Source : DASTRI

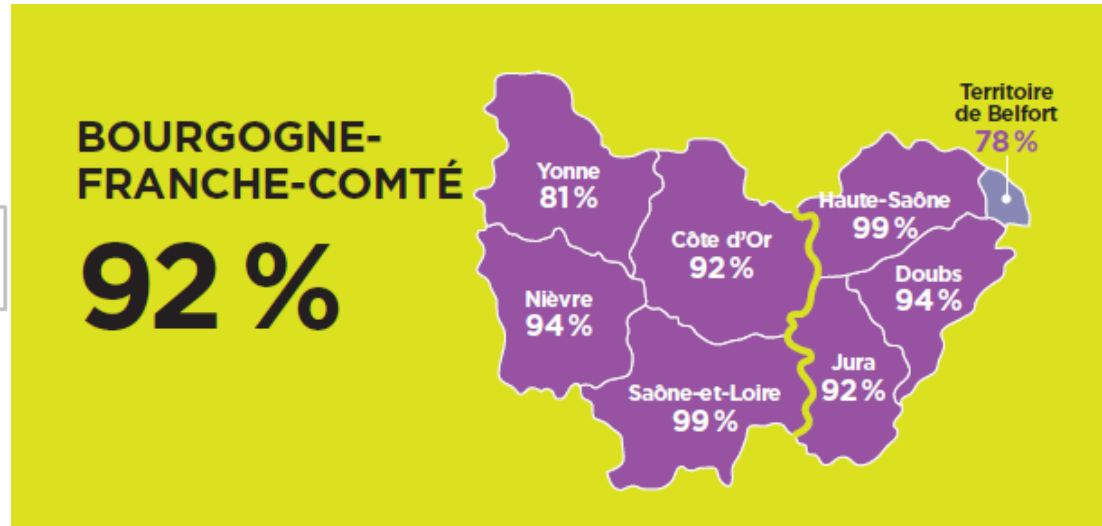
- La filière représente, en 2019 un gisement d'environ 67 tonnes (avec le poids des contenants) soit le plus petit gisement des filières REP
- Des tonnages X 2 depuis 2015 en lien avec un réseau de collecte en expansion mais aussi des traitements de plus en plus complexes

Tonnages collectés par département en 2019 - poids net



Source : DASTRI

Taux de collecte en % du gisement estimé en 2019

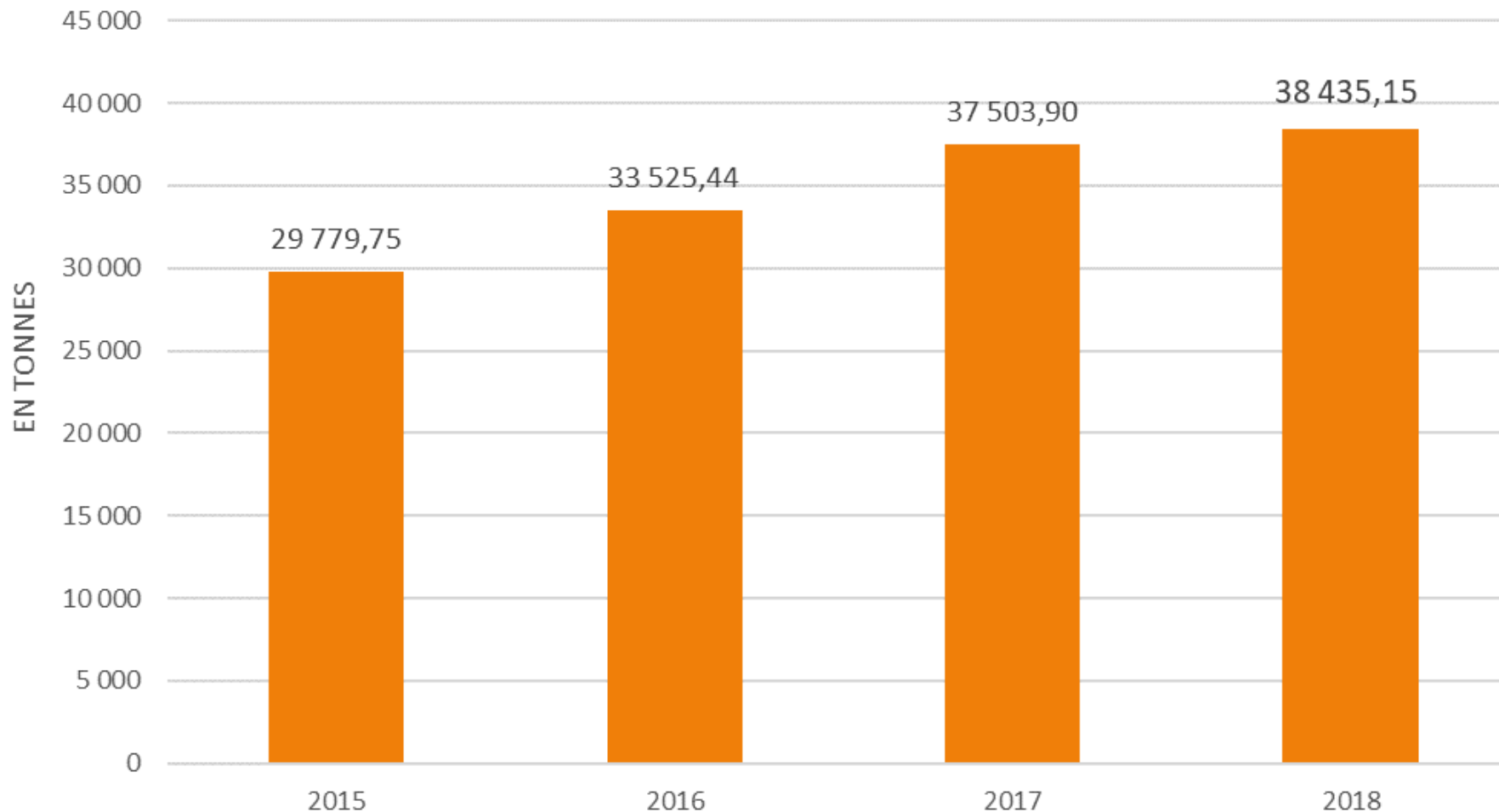


La collecte s'effectue majoritairement en pharmacies avec 808 pharmacies partenaires sur le territoire Bourgogne-Franche-Comté en 2019 et 57 autres points de collecte (déchèteries, hôpitaux, etc)

Des quantités collectées qui augmentent entre 2015 et 2018

Pneumatiques

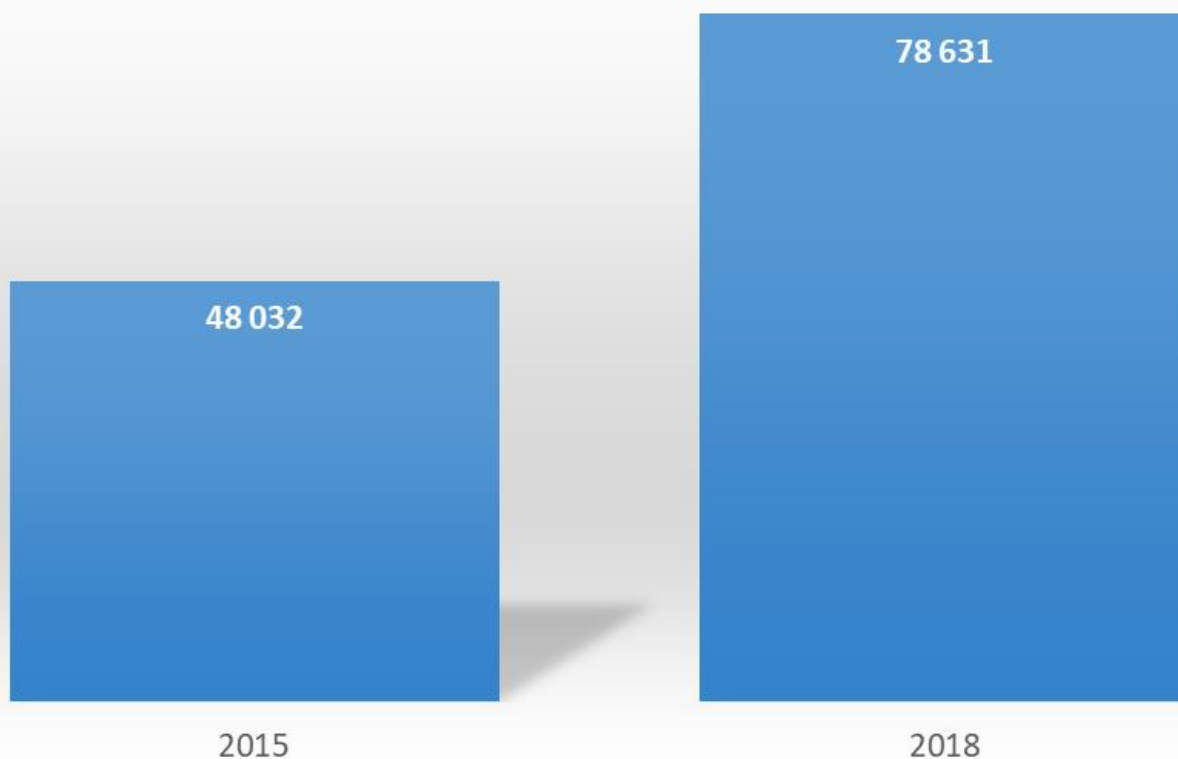
Quantité collectée de pneumatiques



- 29 % entre 2015 et 2018
- 56 % des pneumatiques collectées proviennent des CYCLOMOTEURS ET VEHICULES LEGERS
- Une hausse des tonnages en lien avec la mise sur le marché de véhicules type 4x4 ou SUV avec pneumatiques plus lourdes

Les véhicules hors d'usage pris en charge en 2018

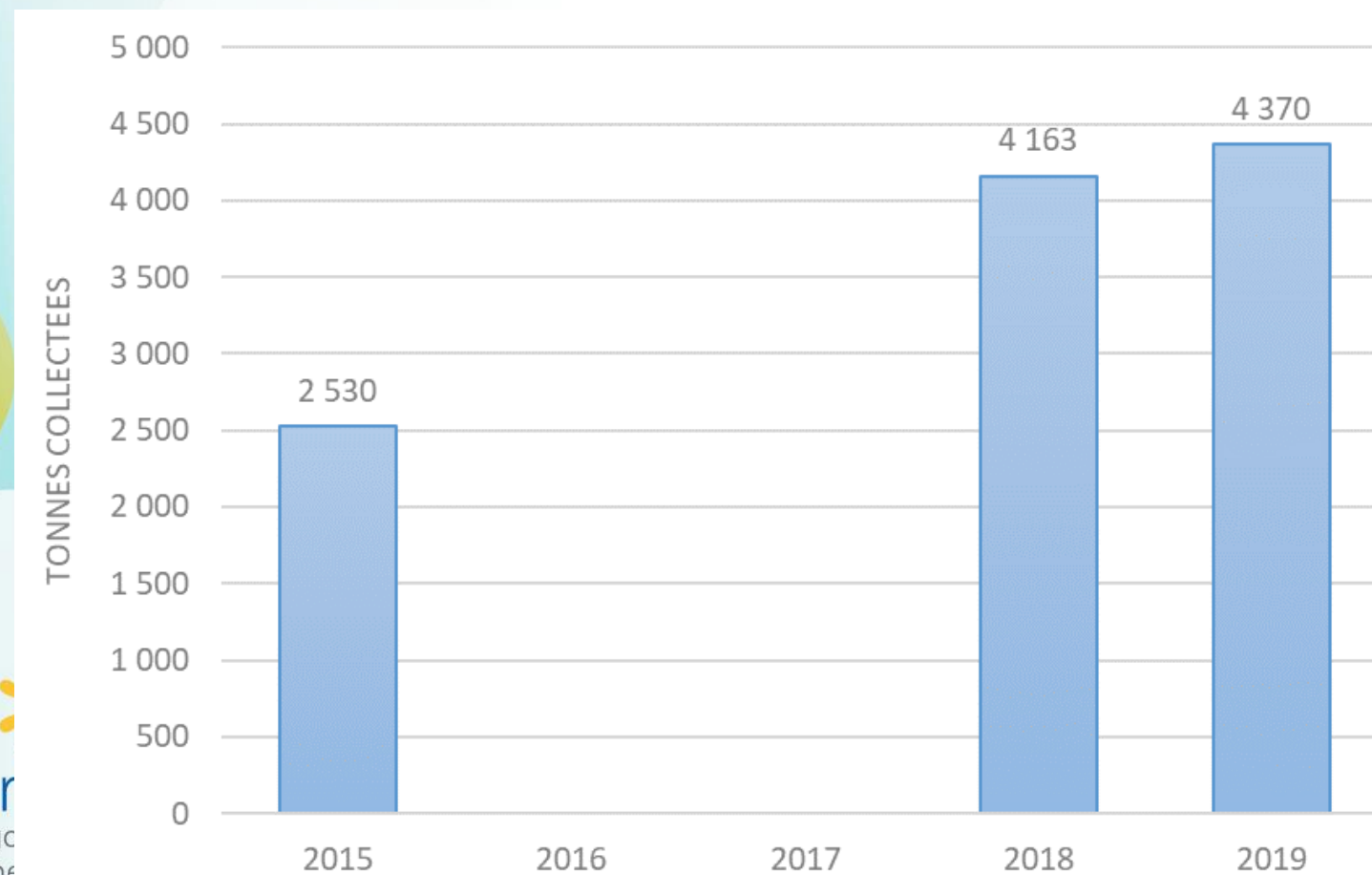
Evolution des tonnages de VHU pris en charge (en tonnes)



- 96 centres VHU identifiés en Bourgogne-Franche-Comté
- 75 716 VHU pris en charge
- Poids moyen total d'un VHU : 1,0385 t
- Hausse des tonnages pris en charge entre 2015 et 2018 : + 64 %
- Une augmentation en lien avec les différentes primes à la casse de ces dernières années

Les VHU pris en charge
(TOTAL VHU pris en charge * 1,0385 t)

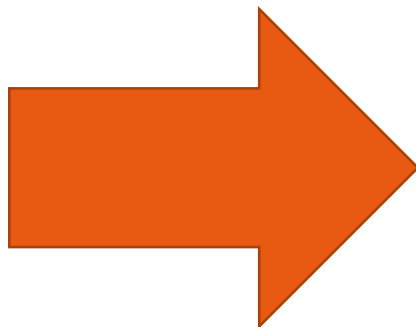
Des quantités collectées qui augmentent entre 2015 et 2019



- 4370 tonnes collectées en 2019
- 25 % des tonnages sont des emballages vides
- 75 % des plastiques usagers
- Une hausse de 73 % entre 2015 et 2019 des quantités collectées (tous programmes)

Produits pyrotechniques

L'APER PYRO a pour but d'organiser et d'animer la filière à responsabilité élargie des producteurs de la pyrotechnie dans le secteur du Nautisme.



Quantité mises en marché en 2019 : 63 346 kg

Nombre de points de collectes actifs en France : 611

PDC ACTIFS en Bourgogne Franche Comté : 4 mais aucun n'a réalisé de demande d'enlèvement en 2019 auprès de l'APER PYRO

Collecte réalisée au niveau national : 23 344 kg

Collecte réalisée en BFC : 0 kg .

Quantité traitée au niveau national en 2019 : 26 367 kg

L'APER PYRO ne dispose que de deux centres de traitement qui disposent des autorisations pour réaliser le traitement des produits pyrotechniques périmés.

Ces centres sont basés

- En Région Bretagne (Pont de Buis -29), site AUTOLIV / LIVBAG destruction associée à un lieu de production de système d'airbag (avec pyrotechnie)
- En Région Provence Alpes Cotes D'azur (Fos sur mer – 13), site Solamat Merex incinérateur de déchets dangereux.

Bilan 2015 - 2019

		2 015		2 019	
Type de produit	Eco organisme	Tonnage collecté	Ratio par hab	Tonnage collecté	Ratio par hab
Emballages ménagers	CITEO	164 670,00	58,37	191 893,62	68,69
Papiers graphiques	CITEO	74 850,00	26,53	67 952,56	24,24
Déchets d'éléments d'ameublement ménagers	ECO-MOBILIER	18 597,00	6,59	47 048,00	16,79
Déchets d'éléments d'ameublement professionnels	VALDELIA	383,00	0,14	2 840,28	1,01
DEEE ménagers	ECOSYSTEM - ECOLOGIC - PV CYCLE	31 270,00	11,08	33 383,20	11,91
DEEE professionnels	ECOSYSTEM - ECOLOGIC	NC	NC	NC	NC
Textiles, linges, chaussures	ECO TLC	11 241,20	3,98	13 424,50	4,79
Les emballages - produits plastiques de l'agrofourniture et produits phytopharmaceutique non	ADIVALOR	2 530,00	0,90	4 370,00	1,56
Piles et accumulateurs	COREPILE - SCRELEC	680,00	0,24	850,46	0,30
Médicaments non utilisés	CYCLAMED	620,00	0,22	541,00	0,19
DASRI issu de l'auto-traitement	DASTRI	31,47	0,01	66,78	0,02
Huiles usagées		9 910,00	3,51	NC	NC
Pneus		29 779,75	10,56	38 435,15	13,71
VHU		53 300,00	18,89	78 631,07	28,05
Cartouches d'impression bureautique		75,00	0,03	NC	NC
Produits pyrotechniques	APER PYRO = pas de tonnage en Bfc	-	-	-	-
Gaz fluorés		NC	NC	NC	NC
Bouteille de gaz		NC	NC	NC	NC
DDS	ECO DDS	NC	NC	NC	NC
Mobil-homes	ECO MOBIL-HOME	NC	NC	NC	NC
		397 937,42	141,07	479 436,61	171,06